

G/R TERRITOIRE DE RUHENERI.-

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° Votre n° 2II/2.395  
Antwoord op het n°  
28 octobre 1953

du  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Déclaration de créance.

Ruhengeri , le 4 novembre 1953  
de

N° 3060 /P.E.I.

A Monsieur le Directeur des A.I.M.O.  
du Ruanda - Urundi à  
USUMBURA.-

Monsieur le Directeur,

Ruhengeri



2597

J'ai l'honneur de vous représenter  
ma déclaration de créance qui a été corrigée  
dans le sens demandé par votre lettre reprise  
en marge.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-

A.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES A.I.M.O.  
-T.I.F.-

Usumbura, le 28 octobre 1953

No 211/2.395.-

OBJET:

Déclaration de créance.

TRANSMIS en retour à Monsieur GAUPIN R.,  
Administrateur de Territoire de et à Ruhengeri, sa  
déclaration de créance du 19 octobre 1953 et d'un mon-  
tant de 781,20 frs en le priant de vouloir bien y por-  
ter mention de la nature, puissance et marque du véhi-  
cule utilisé, ainsi que de l'assurance (No et Com-  
pagnie.

POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
LE CHEF DU 1ER BUREAU ff.,  
H. GUILLAUME.-

